



*Charte
de
co-construction*

GRAINES

LES ORIGINES DE LA DÉMARCHE

A 300m de la Grand Place de Roubaix, le terrain jadis occupé par l'usine Nollet (8 500 m²) et le bâtiment autrefois occupé par le département LEA de l'Université de Lille (8 000 m²) sont en friche.

Sur une partie du terrain Nollet, des habitants, des associations et une entreprise coopérative ont bâti depuis 2016 un jardin partagé et portent le projet d'une ferme urbaine circulaire englobant le terrain et le bâtiment.

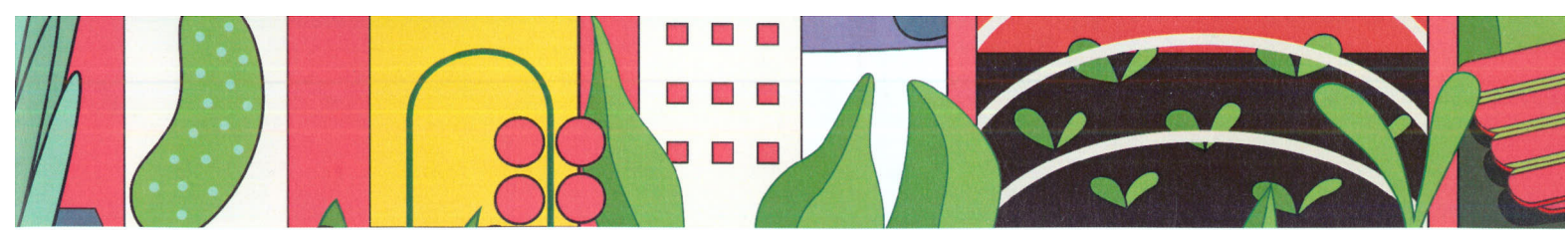
Un collectif structuré en association souhaite y habiter sous la forme d'un habitat partagé.

La Ville de Roubaix a acté une politique de dé-densification excluant toute opération de promotion immobilière classique sur le terrain. Elle porte également, d'une part, une politique de soutien à l'agriculture urbaine incarnée par la délibération «ville nourricière» et, d'autre part, une politique de soutien à l'habitat partagé. Elle porte enfin sur cette friche le projet d'un espace de nature accessible au public de type square, parc ou jardin de même que l'ouverture de circulations afin de désenclaver l'îlot et rouvrir les cheminements entre la Grand Place et le métro Roubaix-Charles de Gaulle.

La friche Nollet-Crouy est donc devenue un lieu de projets et d'ambitions. Ferme urbaine, dé-densification, opération d'urbanisme, reconquête de friches génératrices d'insécurité, réponse aux enjeux climat et biodiversité, co-design, exemplarité... les raisons d'agir abondent, l'opportunité d'une expérimentation s'affirme.



Vue Google Earth



1- LES OBJECTIFS DE LA CHARTE

La présente charte vise à donner un cadre au processus de co-construction entre les parties prenantes. Il s'agit d'inverser la manière de fabriquer la ville en imaginant une nouvelle alliance entre acteurs institutionnels -dont la Ville de Roubaix-, porteurs de projets, citoyens et associations sur un territoire urbain en friche, la friche Nollet-Crouy.

La charte vise ainsi à travailler les potentiels et les atouts de cette friche :

- > des éléments architecturaux patrimoniaux remarquables
- > un espace de presque un 1ha pour développer un projet d'agriculture urbaine
- > une situation idéale dans la ville : proche de la Grand Place et des transports en communs
- > Une dynamique citoyenne et urbaine réelle

Tout en prenant en compte ses difficultés :

- > des interrogations sur l'état de pollution du sol
- > des dynamiques économiques atones voire une certaine paupérisation
- > la multiplicité des acteurs institutionnels concernés (État, MEL, Ville, bailleurs sociaux)
- > l'état du bâtiment ex-LEA
- > la présence d'activités de trafic de drogue
- > Enclavement de l'îlot

2 – LES PRINCIPES STRUCTURANTS DE LA DÉMARCHE DE CO-CONSTRUCTION

> Créer un projet systémique d'agriculture urbaine

L'agriculture intensive se caractérise par un fonctionnement linéaire, par nature fragile et peu résilient, facteur de nuisances et de pollution.

L'agriculture urbaine en se rapprochant du consommateur, construit un réseau local de production, et cherche à réduire les nuisances en jouant la complémentarité des modèles, lequel fait système.

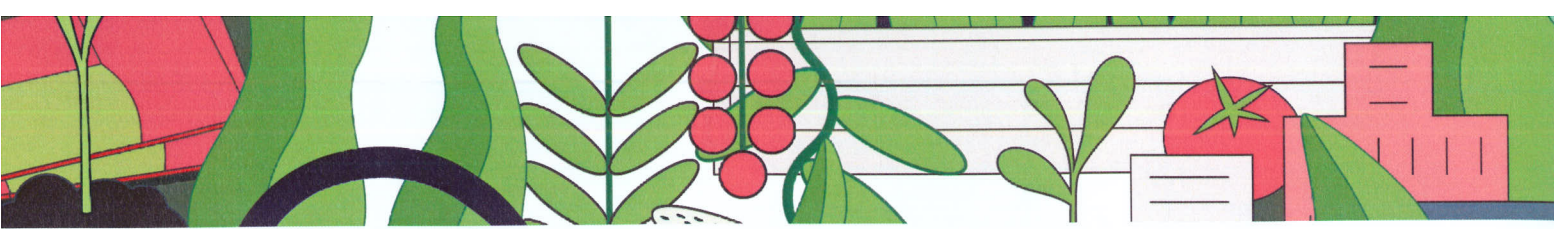
L'objectif de la Ferme Urbaine de Roubaix est de faire système, en implémentant une organisation circulaire des ressources entre différents porteurs de projets et de partenaires.

> Valoriser le patrimoine industriel

Assis sur d'anciens sites industriels, le site pourrait sembler contraignant. Nous pensons au contraire que ce patrimoine est un atout pour le projet. L'architecture industrielle de la première révolution industrielle – ses volumes, la qualité de ses matériaux, les modénatures de ses murs,... représente une richesse que nous souhaitons restaurer, préserver, réutiliser et recomposer, dans une démarche d'économie circulaire appliquée au patrimoine.

> Contribuer à la transition écologique et solidaire

Stocker du carbone et en réduire les émissions directes comme indirectes, penser sobriété, énergies renouvelables et boucles vertueuses, infléchir le modèle alimentaire vers plus d'autonomie, produire, transformer et distribuer localement, construire de nouvelles alliances



avec le monde paysan, maximiser la biodiversité, promouvoir l'éducation à l'environnement et au développement durable, promouvoir les échanges de savoir autour du jardinage.

> **S'appuyer sur la force de la co-construction**

Mettre en place des outils de gouvernance fonctionnels, encourager le travail en pair-à-pair, garantir le partage de l'information et la lisibilité des processus de décision, penser la co-construction comme une démarche ouverte à de nouveaux entrants tout au long du processus, capitaliser sur la confiance, organiser l'émergence de consensus, reconnaître et travailler les dissensus, travailler dans l'esprit du co-design : bienveillance, égalité, ouverture, écoute, optimisme, liberté créatrice.

> **Créer un territoire apprenant**

Décloisonner les approches, créer un écosystème foisonnant, ouvert, favorable à l'innovation, autoriser l'expérimentation. L'innovation sociale et économique émerge autant de spécialistes que d'interactions au sein d'un environnement inspirant, capable de favoriser l'initiative par une intensification des espaces de débats et d'échanges de savoirs, par le développement d'une culture de convivialité et d'entraide.

> **Inventer de nouveaux modèles économiques**

Inspiré par les principes de l'économie circulaire, de l'économie de la fonctionnalité et de la coopération, de l'économie symbiotique et de l'économie des communs, il s'agit de bâtir des modèles économiques, marchands ou non-marchands, pérennes. Il s'agit de prendre en compte les lourdes contraintes existantes ainsi que le coût de la reconquête : dynamiques économiques en berne, paupérisation de la ville, absence de modèle économique exclusivement marchand éprouvé en matière d'agriculture urbaine, coût des investissements initiaux.

> **Conjuguer temps court et temps long**

Dans la constitution d'un écosystème, certaines espèces partent rapidement à l'assaut du biotope. D'autres n'arrivent que lorsqu'un certain nombre de conditions ont été réunies par les pionnières. Ensemble, conjuguant leur tempo, ces espèces fabriquent un écosystème vivant, divers et robuste.

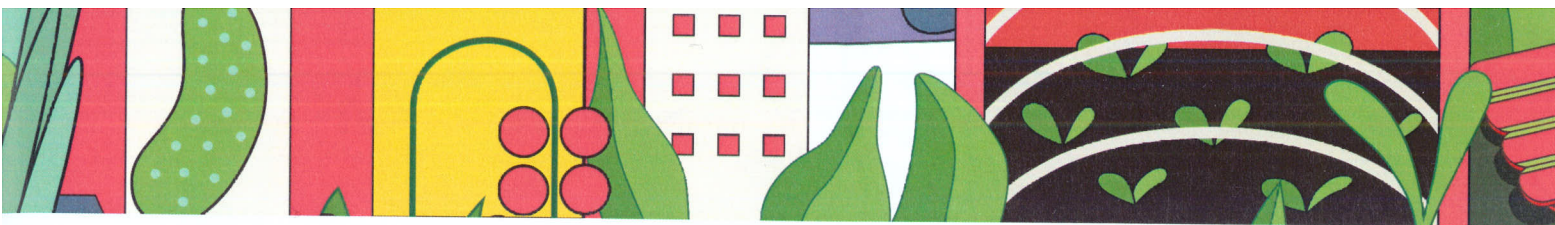
A l'image des processus biologiques, la démarche de reconquête de la friche Nollet-Crouy doit être pensée comme un processus itératif mariant victoires immédiates et démarches de moyen et long terme, expérimentations et corrections, temps court et temps long.

3 – LES ACTEURS

3.1 - Les porteurs de projets organisés sous forme d'entreprise

Cette liste est indicative et ouverte.

- **Coopérative Baraka**, poursuite de son objet social autour d'une terrasse / restauration / bistrot sur la ferme
- **Collectif des micro-brasseurs**, création d'un outil de production partagé
- **Minus Farm**, développement d'un élevage d'insectes comestibles et d'un élevage de lombrics
- **Jardins de Cocagne**, création d'une unité de production de micro-pousses



3.2 - Les porteurs de projets organisés sous forme d'association

Cette liste est indicative et ouverte.

- « **Autrement qu'ainsi** », habitat écologique partagé au Trichon, création d'un habitat intégré au projet global de l'aménagement de la friche en ferme urbaine
- **Université populaire et citoyenne**, partage de savoirs autour de la transition, du maraîchage et de la requalification des espaces vacants
- **Collectif des Paysans urbains du Trichon**, création d'un espace de production agricole (maraîchage, herbes aromatiques, etc)
- **El'cagette**, groupement d'achats local, bio, solidaire
- **Projet de compostage de déchets alimentaires** issus de la restauration
- **La Marmite**, cuisine en transition, organisation d'ateliers cuisine et conserves

3.3 - La Ville de Roubaix

La ville de Roubaix assure la cohérence du projet au regard de la politique d'aménagement et de développement local.

Elle accompagne le développement économique des porteurs de projets et peut proposer des appels à projets thématiques pour permettre l'émergence de projets.

Elle assure le soutien administratif au projet.

Elle intègre le projet dans le cadre des politiques publiques menées par la ville et avec les services publics à proximité : enseignement, sécurité, culture, zéro déchet, habitat participatif, environnement,...

Elle s'assure de la prise en compte des habitants dans le processus de co-construction.

3.4 - Les bailleurs

En tant que propriétaires, ils participent et contribuent à la cohérence générale du projet.

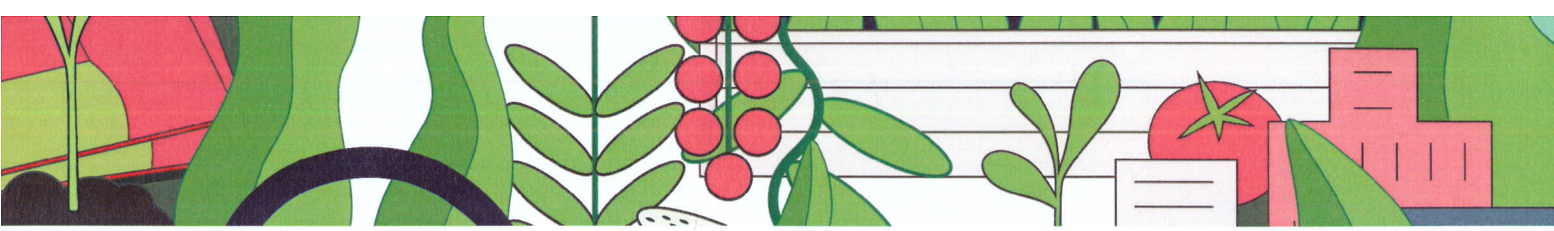
3.5 - La MEL

Par délibération du 30 mars 2007, la Métropole Européenne de Lille a confié le site du Crouy à la SEM Ville Renouvelée par le biais d'une concession d'aménagement.

Dans ce cadre, la SEM VR accompagne la dynamique du projet de ferme urbaine par la gestion du site et des sols dont elle est propriétaire jusqu'à la clôture de concession le 30 juin 2020, à l'issue de laquelle la MEL redeviendra propriétaire des terrains.

Au regard de ses compétences en aménagement et politique de la ville, y compris comme ici dans les quartiers anciens dégradés, la MEL :

- accompagne la dynamique du projet par la mobilisation de son ingénierie et par sa force d'action,
- cherche à assurer la bonne articulation et la cohérence du projet avec le cadre du nouveau programme de renouvellement urbain,
- propose une évaluation des impacts du projet sur la base d'une conception élargie de la valeur incluant les coûts et les bénéfices à la fois sociaux, environnementaux et économiques,
- propose l'intégration du projet dans le cadre de réponses à des appels à projets nationaux et européens permettant de renforcer et de valoriser son caractère innovant.



3.6 - Organismes de recherche et de conseil

Par leur expertise et leurs contributions, ils participent à l'enrichissement et au rayonnement du projet.

4 – LES OUTILS DE GOUVERNANCE ET D'ANIMATION

Chaque acteur est garant de la qualité de la co-construction et du respect des principes propres au codesign. Chaque acteur, porteur de projet ou collectivité, fait vivre son projet et peut organiser ses coopérations avec les autres acteurs en pair-à-pair ou lors de processus de co-design spécifiques. Certains sujets transverses sont traités sous forme d'ateliers thématiques.

Le partage et la mise en commun des informations, les orientations et les décisions stratégiques du projet ont lieu au sein du "conseil de la friche".

Un tiers organisateur est institué pour faciliter la mise en oeuvre des objectifs et principes de la présente charte. Ce tiers organisateur prend la forme de "la mission friche Nollet-Crouy".

4.1– Gouvernance

Le conseil de la friche

Le conseil de la friche est le lieu de partage des informations entre les différents acteurs.

C'est aussi le lieu de discussion et de proposition des orientations stratégiques. C'est en son sein que se dessine le futur visage de la friche. C'est en son sein que s'écrit la co-construction entre acteurs, les institutions et la Ville de Roubaix.

Le conseil de la friche est présidé par la Ville de Roubaix et bénéficie du travail de préparation et d'animation de la mission friche Nollet-Crouy.

Le conseil est ouvert à l'ensemble des acteurs, mais par souci d'efficacité chaque acteur désigne deux représentant.es maximum pour parler en son nom.

Le conseil se réunit au moins une fois par trimestre.

Son règlement intérieur, précisant son fonctionnement, sera travaillé et validé lors des premières séances.

La charte elle-même pourra être amendée par consensus au sein du conseil de la friche.

4.2 – Animation

La mission friche Nollet-Crouy

La mission friche Nollet-Crouy est l'architecte au quotidien du projet. Elle a pour mission le partage de l'information au sein des acteurs engagés, l'appropriation du projet par les habitants et acteurs non encore investis, l'animation des espaces de co-design et des ateliers thématiques, l'assistance technique et la facilitation auprès des acteurs déjà engagés ou non. Elle est composée d'un(e) référent(e) de la Ville de Roubaix et d'un(e) référent(e) issu(e) des porteurs de projet. Chaque partie, Ville et porteurs de projet, détermine les moyens qu'elle consacre à l'animation de la mission.

Les signataires s'engagent à respecter les principes de la co-construction définis dans la présente charte.



Fait à Roubaix, le 6 novembre 2018

Pour la METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE : Mme Anne VOITURIEZ

Pour la VILLE DE ROUBAIX : L'Elu délégué M Alexandre GARCIN

Pour PARTENORD : M Max-André PICK

Pour Evosant / Evrali mutuelle

M Isabelle Woinier
Pour délégation

ENTREPRISES

Pour la Coopérative Baraka : Mme Anne Sophie VAN RIJN

Pour le Collectif des Micro-Brasseurs : M Sébastien VERBEKE

Pour Minus Farm : Mme Virginie MIXE

ASSOCIATIONS

Pour l'Habitat Participatif Autrement Qu'Ainsi : M Christian LEMAIRE

Pour l'Université Populaire et Citoyenne : M Vincent BOUTRY

Pour le Collectif des Paysans Urbains du Trichon : M Pierre DE SARIAC

Pour El'Cagette : Mme Anne LESCIEUX P.O B. Throz

Pour le Compostage de déchets alimentaires : M Marc ELLWANGER

